

Pour une éducation inclusive

Séminaire « Inclusion des élèves en situation de handicap dans le cadre des enseignements de sciences expérimentales »

Vendredi 25 mai 2018
Institut national des jeunes aveugles

L'ÉDUCATION INCLUSIVE

« Le service public de l'éducation [...] reconnaît que **tous les enfants partagent la capacité d'apprendre et de progresser. Il veille à l'inclusion scolaire de tous les enfants, sans aucune distinction.** »

Article L111-1 du code de l'éducation

Modifié par la [LOI n°2013-595 du 8 juillet 2013 - art. 2](#)

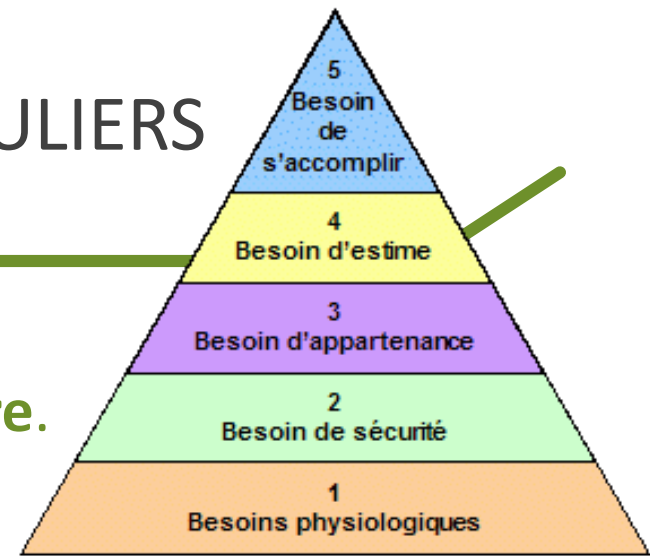
« SPECIAL EDUCATIONAL NEEDS »

« BESOINS ÉDUCATIFS PARTICULIERS »

- Double décentrage :
 - s'interroger sur les **besoins** plutôt que lister les **déficits**,
 - se dégager d'un modèle **médical** pour s'inscrire dans une perspective résolument **éducative**.
- Elle reconnaît l'existence d'un **continuum** entre les élèves dits « normaux » et ceux avec besoins spéciaux, et préconise **l'intégration** de ces derniers dans les écoles ordinaires dans les conditions habituelles (mainstream).
- Environ **20 % de la population des élèves** auraient des « besoins éducatifs particuliers » à un moment ou à un autre de son cursus.

1975-78 par Mary Warnock

LES BESOINS EDUCATIFS PARTICULIERS



- **Besoins** : quelque chose de **nécessaire**. (pyramide de Maslow)
- **Educatifs** : relatif à l'éducation, c'est-à-dire à l'art de **former** une personne, spécialement **un enfant ou un adolescent**, en développant **ses qualités physiques, intellectuelles et morales**, de façon à lui permettre **d'affronter sa vie personnelle et sociale** avec une personnalité suffisamment **épanouie**.
- **Particuliers** : Qui **appartient en propre**, d'une manière exclusive à quelqu'un.

CNRTL, centre national de ressources textuelles et lexicales

LA POLITIQUE EN FAVEUR DE LA SCOLARISATION DES ÉLÈVES EN SITUATION DE HANDICAP

- Mieux **informer, former et accompagner** les enseignants
- Multiplier et diversifier les **modes de scolarisation**
- Veiller à ce que les élèves sortent de l'école avec un **diplôme** ou une **certification professionnelle**
- Adosser **l'offre médico-sociale** à l'école
- Améliorer le **recrutement** et **l'organisation** du dispositif **d'accompagnement des élèves handicapés**
- **Transformer l'accompagnement** des élèves en situation de handicap

MIEUX INFORMER, FORMER ET ACCOMPAGNER LES ENSEIGNANTS

- Une **formation initiale et continue** renforcée sur la compréhension du handicap et les adaptations scolaires (CAPPEI, plan de formation de l'ESEN, PNF et PAF) ;

- Un **colloque international** :

ENSEMBLE ! Regard international sur l'éducation inclusive

« Les comparaisons internationales pour favoriser l'éducation des élèves en situation de handicap »

Paris – 18 et 19 octobre 2018

Cité des sciences et de l'industrie – Centre de congrès de la Villette

- Une **plateforme numérique nationale « ressources »** pour les enseignants au premier trimestre 2019 permettant :
 - un accès à des ressources pédagogiques et scientifiques en 3 clics au regard des besoins éducatifs particuliers de l'élève ;
 - une mise en relation possible avec un enseignant/formateur expert offrant un accompagnement de proximité.
- Une **démarche qualité** pour la scolarisation des élèves en situation de handicap : **Qualinclus**

MULTIPLIER ET DIVERSIFIER LES MODES DE SCOLARISATION

- Créer **250 unités localisées pour l'inclusion scolaire (ULIS)** en lycées (en 5 ans) : voies générales, technologiques et professionnelles ;
- **Doubler** d'ici 2020 le nombre **d'unités d'enseignement externalisées** au sein de l'école (UEE) ;
- Démultiplier les **partenariats territoriaux école/médico-social** qui permettent la prise en compte des besoins éducatifs particuliers des élèves en situation de handicap ;
- Une **mission d'inspection** est d'ores et déjà lancée auprès des 5 instituts nationaux pour **jeunes sourds et jeunes aveugles** pour tirer un meilleur parti de leur expertise.

VEILLER À CE QUE LES ÉLÈVES SORTENT DE L'ÉCOLE AVEC UN DIPLÔME OU UNE CERTIFICATION PROFESSIONNELLE

Aujourd'hui il y a 300 000 élèves handicapés scolarisés à l'école : 57% dans le primaire, 33% au collège et seulement 10% au lycée, qu'il soit général ou technique. Il faut donc :

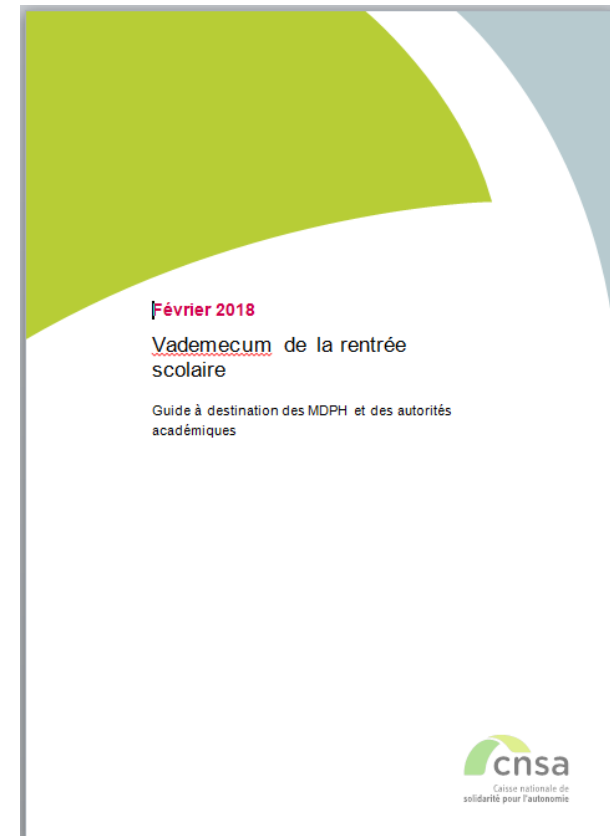
- Mieux prévenir **l'échec scolaire** ;
- Simplifier et aménager le **passage d'examens** : créer une continuité entre les adaptations et aménagements pédagogiques lors de la scolarisation et lors du passage des examens (CFG, DNB, baccalauréat général, technologique et professionnel en lien avec la réforme du baccalauréat) ;
- Conduire les élèves en situation de handicap vers une **certification professionnelle** ;
- Développer des **partenariats entre l'école et le secteur adapté** pour faciliter les mises en situation professionnelle ;
- Développer **l'accessibilité numérique**

ADOSSER L'OFFRE MÉDICO-SOCIALE À L'ÉCOLE

- Accroître significativement l'**appui des services médico-sociaux aux établissements scolaires** ;
- Tout nouveau service médico-social, intervenant pour les moins de 20 ans, doit être adossé à l'école pour assurer la **continuité de parcours de l'élève** ;
- Transformer progressivement les établissements médico-sociaux en **plateformes de services et de ressources d'accompagnement** des élèves handicapés.

AMÉLIORER LE RECRUTEMENT ET L'ORGANISATION DU DISPOSITIF D'ACCOMPAGNEMENT DES ÉLÈVES HANDICAPÉS

- **Transformation des emplois aidés** (création de 11 200 postes d'accompagnants d'élèves en situation de handicap (AESH)) ;
- Évaluer les disparités territoriales du dispositif par une **mission d'inspection** (mission IGEN / IGAS en cours) ;
- Les services de l'éducation nationale vont **communiquer de façon constante avec les maisons départementales des personnes handicapées (MDPH)** pour anticiper la prochaine rentrée scolaire, harmoniser l'évaluation, la notification des adaptations et les droits (création d'un Vademecum MEN / CNSA) ;
- Conditions de **recrutement assouplies**, ouvertes à d'autres compétences. Accès facilité au statut AESH pour les emplois aidés (décret à paraître en juin 2018, 9 mois et niveau IV) ;



TRANSFORMER L'ACCOMPAGNEMENT DES ÉLÈVES EN SITUATION DE HANDICAP

- Expérimenter des **pôles mutualisés** de gestion des adaptations et des mesures de compensation (Grenoble, Aix-Marseille et d'autres académies)
- Qualifier les accompagnants et renforcer **l'attractivité de leur métier** sur tous les temps et lieux de vie des enfants et des jeunes :
 - Campagne de communication
 - Plan mercredi

PROFIL UNE CAMPAGNE D



- > Écoute
- > Patience
- > Empathie

- > Bon relationnel
- > Intérêt pour le travail avec les enfants et les adolescents
- > Travail en équipe

VOUS SOUHAITEZ TRAVAILLER AUPRÈS D'ÉLÈVES EN SITUATION DE HANDICAP ?

Le ministère de l'Éducation nationale recrute des personnels chargés d'accompagner les élèves en situation de handicap à l'école, au collège ou au lycée. Une formation de 60 heures pour accueillir et suivre au mieux la scolarité de ces élèves est assurée par le ministère.

EXERCER UN MÉTIER QUI A DU SENS

En apportant une aide humaine et pratique aux élèves en situation de handicap, vous leur permettrez de suivre leur scolarité dans de bonnes conditions tout en favorisant leur autonomie. Vous participerez aux différentes activités de la classe, en relation constante avec l'enseignant, et contribuerez à l'adaptation scolaire des élèves. Vous prendrez part à toutes les réunions de l'équipe de suivi de scolarisation, aux côtés du directeur d'école ou du chef d'établissement, des enseignants, du psychologue de l'éducation nationale, des professionnels de santé et des parents.

PROFIL

- > Écoute
- > Patience
- > Empathie



CONTRE DES ÉLÈVES

Vous interv...
- auprès d'...
- à tous les...
- en milieu...
(tel que le...
Vous appo...
et pour tou...
sensoriels...
Votre écou...
s'épanouir...



**S'ENGAGER
AIDER
ACCOMPAGNER**

POUR L'ÉCOLE
DE LA CONFIANCE

L'éducation nationale recrute et forme des personnels pour l'accompagnement d'élèves en situation de handicap
education.gouv.fr/DevenirAccompagnant



De la compensation...

... à l'accessibilité

... pédagogique

« ...la réussite de l'effort ne dépend pas que du sujet qui peine, elle dépend aussi de l'**accessibilité de son objet**. Il ne suffit pas d'essayer pour réussir. Pourtant, une tentative qui s'arrête *en route* n'est **pas une tentative vaine; elle manque son objet, cela ne prouve pas qu'elle soit sans objet.** »

Étienne Gilson, *L'Esprit de la philosophie médiévale*, t. 2, 1932, p. 55.

Bouhours Alain
Chef du bureau
de la
personnalisation
des parcours et
de la scolarisation
des élèves en
situation de
handicap

[alain.bouhours@
education.gouv.fr](mailto:alain.bouhours@education.gouv.fr)

